

# Le Pass en milieu médical

*Depuis le 9 août, le pass sanitaire est étendu : il est désormais exigé à l'entrée des restaurants et des bars, mais aussi dans les hôpitaux et les maisons de retraite. Quels conséquences et changements ? Éléments de réponse.*

**DÉJÀ HABITUÉ** à présenter son pass sanitaire pour aller au musée ou au cinéma, il faut désormais aussi s'en acquitter pour aller consulter à l'hôpital ou visiter un résident d'un Ehpad. Alors à l'hôpital du Pays salonnais, depuis quelques jours, un point d'information central est opérationnel à l'entrée du Hall du Pavillon Imbert, tenu par un agent de l'hôpital, ou une entreprise de sécurité. «Cela fonctionne plutôt bien, précise-t-on à l'hôpital. Car la majorité des personnes qui se présente a le pass, il faut dire que la patientèle que l'on reçoit fait attention. Mais notre but n'est pas que de contrôler, nous sommes également là pour accueillir et orienter. Donner un masque également si besoin. Finalement pour nos patients, c'est assez rassurant, car ils savent que ceux qui sont autour d'eux sont en bonne santé». Seule exception : le service des urgences, où le pass n'est pas obligatoire. Et puis l'hôpital le dit : «si un patient ayant une consultation programmée se présente sans pass, on prendra une décision proportionnelle à sa situation de santé». Reste que la présentation du pass a permis de remettre en place



**A l'hôpital, le pass sanitaire s'applique bien.**

les visites dans tous les services, qui étaient suspendues du fait du Plan blanc. «Les visiteurs se verront remettre un récépissé du contrôle pour accéder aux services», dit-on à l'hôpital. Quant aux agents hospitaliers, eux aussi doivent présenter leur pass pour travailler. Mais à ce sujet, l'hôpital le dit : «les trois-quarts du personnel sont déjà vaccinés, soit plus de 880 personnes. La montée en puissance se fait

progressivement. Et ceux qui sont encore réticents seront convaincus par l'efficacité du dispositif». Dans les Ehpad, l'obligation pour les visiteurs de présenter un pass sanitaire est plutôt bien perçue. «Nous avons informé les familles dès l'annonce de cette mesure et tout le monde s'y plie volontiers», explique Muriel Mouton, directrice de Verte Prairie. Qui avoue toutefois être

préoccupée par l'organisation. «Cette mesure intervient en plein été. Forcément il y a du monde en congé alors qu'il faut revoir toute une organisation», regrette la directrice qui reconnaît toute fois que «c'était une mesure indispensable», même si elle implique des règles administratives plus lourdes. Comme l'impression des pass des résidents qui sont en mesure de sortir.

## **SURVEILLER LES PASS**

Mais c'est surtout la surveillance des pass de son personnel qui préoccupe le plus Muriel Mouton. «Nous allons être vigilants mais cela risque d'être compliqué car nous avons plusieurs horaires d'arrivées. De plus, nous avons aussi recours à du personnel en intérim ou en CDD, les contrôles devront donc être permanents. Et dans un contexte où l'on manque de personnel soignant, les contrôles vont ajouter de la lourdeur. Il va falloir voir qui est vacciné, qui ne l'est pas et qui doit être testé et quand». Parmi les membres du personnel en CDI, sept salariés ne sont pas vaccinés. «Ils risquent une suspension de leur contrat, j'espère qu'on n'en arrivera pas là».